



BERNAY
L A V I L L E

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2022

Délibération n° 122-2022
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 31
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-neuf septembre, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Julien LEFEVRE, Thérèse FICHET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH,
Pouvoirs : Mickael PEREIRA à Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL à Louis CHOAIN, Chantal HERVIEU à Laure BONMARTEL, Valérie DIOT à Gérard LEMERCIER, Françoise ROUTIER à Pierre BIBET, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN à Pascal GRIHAULT, Antonin PLANCHETTE à Pascal DIDTSCH.
Absent : Jocelyn COUASNON, Justine REPEL
Date de la convocation : 06 décembre 2022
Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT AIDE

Exposé des motifs :

La Ville de Bernay souhaite recruter un contrat aidé via le dispositif parcours emploi compétences pour le service de la propreté urbaine.

L'enveloppe budgétaire de l'Etat pour les parcours emploi compétences est épuisée. En revanche des crédits départementaux restent disponibles pour le recrutement de personnes percevant le revenu de solidarité active.

Nous avons contacté Pôle Emploi qui nous a proposé de procéder à l'immersion d'un stagiaire correspondant au critère du dispositif. Si ce dernier est concluant nous procéderons à son recrutement via un contrat aidé. Si toutefois le profil ne s'avérait pas concluant nous procéderions à d'autres recherches.

Le taux de prise en charge sera de 60% sur 20 heures hebdomadaires pour 11 mois.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents aux recrutements de contrats aidés.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis des membres du comité technique réunis le 7 décembre 2022,
Vu l'arrêté n°SGAR/22.064 du 20 mai 2022 fixant le montant des aides de l'Etat pour les contrats initiative emploi support des Parcours Emploi Compétences (P.E.C),

Vu l'avis des membres de la commission « *Administration générale, finances et économie* » en date du 7 décembre 2022

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget de la collectivité.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2022,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

